

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 MAI 2015

Délibération n° D-2015-143

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 12/05/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 26/05/2015

**Crématorium - Mise en place d'un système de filtration des
fumées - Validation du programme**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Alain GRIPPON, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN

Excusés :

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Josiane METAYER.

Direction Patrimoine et Moyens

Crématorium - Mise en place d'un système de filtration des fumées - Validation du programme

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Afin d'être en conformité avec l'arrêté du 28 janvier 2010 relatif à « la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère » publié au Journal Officiel du 16 février 2010, la Ville de Niort doit installer un système de traitement des fumées au crématorium. En effet, cette nouvelle réglementation abroge l'arrêté du 29 décembre 1994 pris en application de la loi 93-23 relative à la législation funéraire et fixe les nouvelles quantités maximales contenues dans les gaz rejetés à l'atmosphère par les crématoriums.

Il convient dorénavant de traiter les effluents avant de les filtrer. Ces nouvelles exigences entraînent l'obligation d'installer une ligne de traitement et de filtration par four ou pour plusieurs fours avant le 15 février 2018.

La Ville de Niort souhaite prendre les mesures nécessaires pour son crématorium avant cette échéance. L'entreprise APPI a été missionnée pour établir un programme qui permettra l'installation de ce système de filtration dans l'enceinte actuelle du crématorium ainsi que le remplacement du four de crémation le plus ancien.

Compte tenu de la complexité technique de cette installation, il est nécessaire d'avoir recours à une procédure « conception/réalisation ».

Aussi, à ce stade, il convient de se prononcer sur la validation du programme en vue d'attribuer le marché par procédure de conception/réalisation. Le niveau du rendu demandé aux candidats sera de l'ordre de l'Avant-Projet-Sommaire (APS) portant sur ces équipements et aménagements.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 1 100 000,00 € HT, pour une opération estimée à 1 500 000,00 € HT.

Le nombre de candidats invités à concourir, après appel à candidature sera de trois.

Ces trois candidats admis à présenter une offre seront indemnisés en vertu des nouvelles dispositions du Code des marchés publics, sur la base maximum d'une indemnité de 5 000,00 € TTC, après avoir remis les prestations prévues et sous réserve que les prestations remises soient conformes à ce qui est demandé.

Les crédits seront inscrits au Budget annexe du Crématorium.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- valider le programme de l'opération ;

- approuver l'enveloppe globale affectée à cette opération.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY